



Organisation
internationale
du Travail



De la recherche à l'action

▶ **Malawi: Agenda national de recherche**

Création d'une base de données probantes
pour adopter des politiques éclairées de lutte
contre le travail des enfants, le travail forcé et
la traite des êtres humains



► Pourquoi avons-nous besoin d'un programme national de recherche?

Bien que le Malawi ait déjà réalisé des progrès dans l'élimination des pires formes de travail des enfants, la dernière Enquête nationale sur le travail des enfants de 2015 a montré que 38 pour cent des enfants âgés de 5 à 17 ans étaient encore astreints au travail des enfants. Il n'existe pas de données représentatives au niveau national sur le travail forcé et la traite des êtres humains, et ce en dépit de la persistance de ces problèmes au Malawi.

Avec l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), la communauté internationale s'est engagée à mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes d'ici à 2025 et à éradiquer le travail forcé d'ici à 2030 (cible 8.7 des ODD). Il ressort clairement de la situation au Malawi la nécessité d'une accélération substantielle des progrès à accomplir si l'on veut atteindre la cible 8.7 des ODD. En outre, l'impact économique du COVID-19 exerce une pression sans précédent sur les gouvernements et les familles, ce qui peut freiner les efforts déployés par les pays pour lutter contre le travail des enfants et le travail forcé.

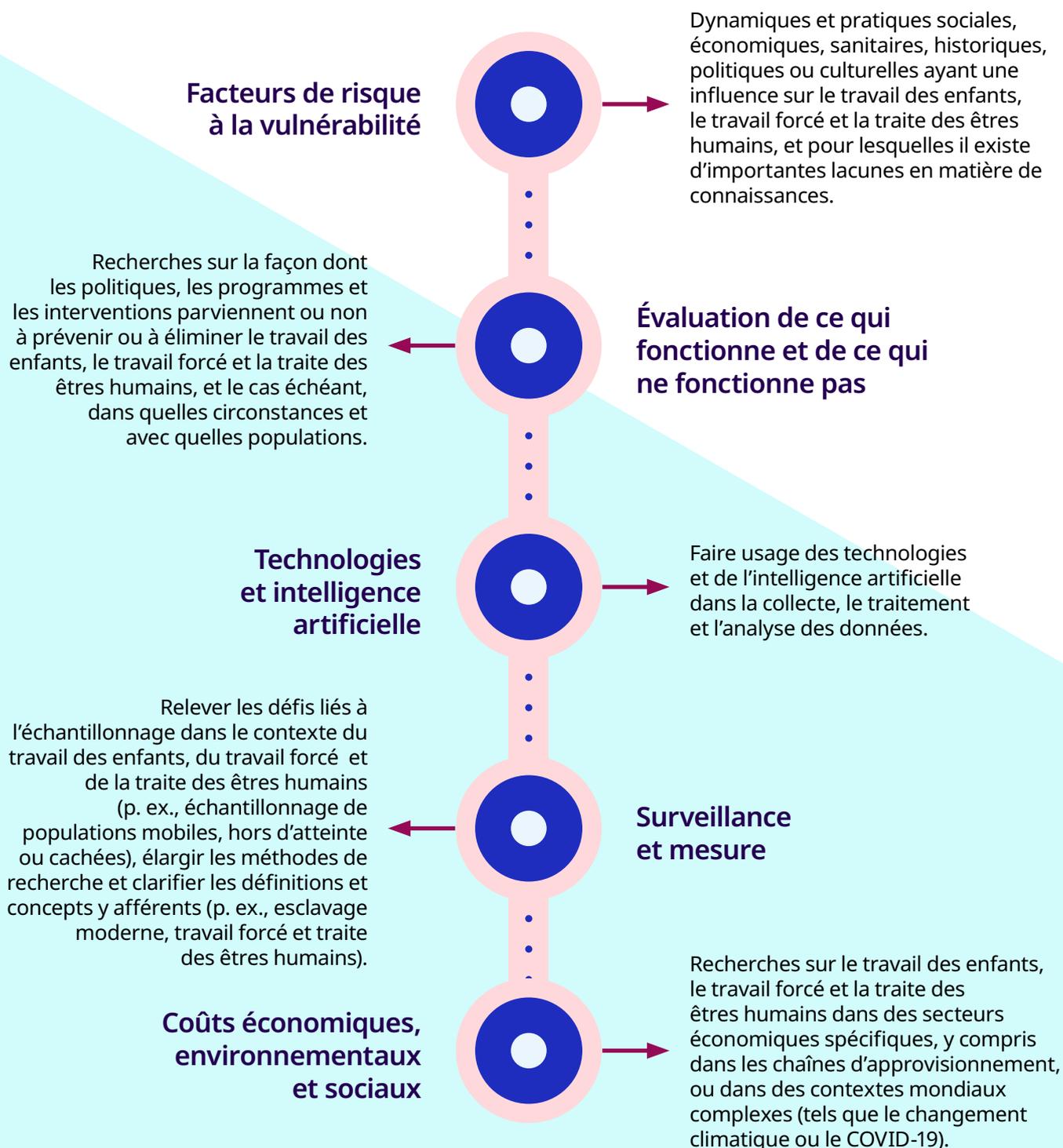
Le choix des politiques à mettre en œuvre s'avère ainsi primordial pour atteindre la cible 8.7 des ODD, et un accès aisé à des données probantes et fiables est quant à lui indispensable pour documenter ces choix. Le nombre croissant de données probantes disponibles aux niveaux national et international permet de mieux appréhender la combinaison de politiques à mettre en œuvre pour réaliser de réels progrès dans la lutte contre le travail des enfants et ses causes profondes. Toutefois, il existe encore d'importantes lacunes qui entravent l'élaboration de telles politiques.

L'identification de domaines de recherche prioritaires est donc essentielle pour soutenir les efforts stratégiques du Malawi visant à éliminer le travail des enfants et le travail forcé. C'est dans ce contexte qu'en 2020, le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) a lancé un processus d'élaboration d'un agenda national de recherche. Et c'est grâce à ce processus participatif, impliquant la communauté universitaire, des experts d'organisations internationales, des acteurs politiques, des ONG et des donateurs, que l'Agenda national de recherche du Malawi a vu le jour.

► Le processus au Malawi



► Cinq grands domaines thématiques



Une collecte plus ample et plus éthique des données s'avère avant tout nécessaire. Il faudrait envisager d'utiliser les données existantes, administratives ou autres, pour mieux appréhender ces questions.

► Agenda principal

Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatique
Facteurs de risque à la vulnérabilité 	Migration	Quels sont les facteurs de vulnérabilité pour les migrants soumis au travail forcé et au travail des enfants?	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail décentes / programmes connexes (y compris le ciblage de services spécifiques) • Politiques de protection sociale
	Informalité	De quelle manière l'informalité peut-elle favoriser le travail des enfants et le travail forcé?	
	Données démographiques	Comment améliorer les études de prévalence relatives au travail forcé?	
	Mariage des enfants	Quelle est la relation entre le mariage des enfants et la travail des enfants?	
	Origine ethnique	Quel rôle jouent la race, l'origine ethnique ou tout autre statut minoritaire dans la vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé?	
	Politiques axées sur le genre	Comment les politiques relatives au travail des enfants peuvent-elles mieux s'attaquer aux vulnérabilités liées au genre dans le contexte du travail des enfants et du travail forcé?	
	Pratiques trompeuses de recrutement de main-d'œuvre	Quelle est la prévalence du recrutement trompeur faisant usage des technologies?	
	Santé physique et mentale	Quels sont les effets à long terme du travail des enfants dans des activités (spécifiques) potentiellement dangereuses?	
Évaluation de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas 	Développement des compétences (petite enfance)	Quel est l'effet des programmes de développement de la petite enfance sur le travail des enfants et la scolarité? Qu'est-ce qui fonctionne en matière d'amélioration de l'éducation ou de réduction de la pauvreté?	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement juridique • Pratiques de recrutement de main-d'œuvre • Politiques d'éducation • Programmes de protection sociale et de subsistance
	Campagnes de sensibilisation et d'information	Quel est l'effet des campagnes de sensibilisation sur la mise en œuvre des politiques? Quelles sont les technologies efficaces pour réduire le risque d'exploitation de la main-d'œuvre et de pratiques contraires à l'éthique?	
	Formation professionnelle	Quel rôle peut jouer l'enseignement et la formation techniques et professionnels en PME dans la réduction du travail des enfants?	
	Contrôle et application de la loi	Quelle est l'efficacité de l'inspection du travail et des autres services d'application de la loi dans la réduction du travail des enfants et du travail forcé?	
	Survivants du travail forcé et de la traite des personnes	Quelles sont les stratégies efficaces pour atténuer les traumatismes de ces expériences?	
	Programmes de protection sociale et de subsistance	Quels types de programmes sont (les plus) durables et efficaces pour protéger les enfants et les familles du travail des enfants et du travail forcé? Quels sont les aspects des programmes de protection sociale et de subsistance (p. ex. transferts en espèces, crédit, travail parental) qui affectent le travail des enfants et le travail forcé, et de quelle manière?	
Technologies et intelligence artificielle 	Collecte de données éthique	Quel est l'impact des technologies et de l'IA sur la collecte de données dans un contexte spécifique?	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'identification et d'orientation • Systèmes de surveillance des communautés

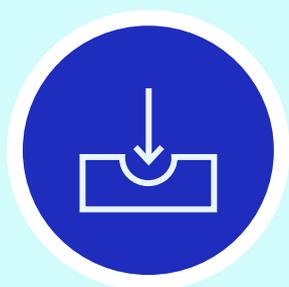
Thématique	Domaines/ dimensions clés	Questions de recherche connexes	Réponse politique/ programmatische
Surveillance et mesure 	Échantillonnage	Comment peut-on améliorer l'éventail de méthodes d'échantillonnage utilisé dans les recherches sur le travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> • Mécanismes d'identification et d'orientation • Systèmes de surveillance des communautés
	Méthodes	Comment différentes méthodes de recherche peuvent-elles aborder les interconnexions entre travail des enfants et travail forcé? Comment la recherche peut-elle mieux impliquer les communautés locales et leur bénéficié?	
	Définitions et concepts (p. ex., esclavage moderne, travail forcé, traite des êtres humains)	Comment comparer les résultats et les procédures de collecte de données en fonction des différents concepts et définitions?	
Coûts économiques, environnementaux et sociaux 	Changement climatique	Comment le changement climatique influence-t-il les risques de travail des enfants et de travail forcé? Comment le changement climatique modifie-t-il les facteurs de vulnérabilité au travail des enfants et au travail forcé?	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement de main-d'œuvre • Diligence raisonnable • Liberté syndicale et négociation collective
	Chaînes d'approvisionnement	Quel est le rôle des chaînes d'approvisionnement mondiales sur le travail des enfants et/ou le travail forcé (en tenant compte des structures économiques plus larges et en particulier des marchandises/fournisseurs tiers)?	
	Secteurs économiques spécifiques	Quelle est l'influence des mécanismes de gouvernance sur des secteurs spécifiques?	
	COVID-19	Quel a été l'impact du COVID 19 sur les facteurs déterminants du travail des enfants et du travail forcé? Quel a été l'impact du COVID 19 sur les facteurs d'incitation/ attraction menant au travail des enfants et au travail forcé?	

► Le Malawi comme Pays pionnier

En mars 2020, le Malawi est devenu pays pionnier de l'Alliance 8.7. En réponse à l'Appel à l'action de Durban, le gouvernement du Malawi a amplifié ses actions pour:

1. Accélérer les efforts multipartites visant à prévenir et à éliminer le travail des enfants, en accordant la priorité aux pires formes de travail des enfants et en faisant du travail décent une réalité pour les adultes et les jeunes en âge légal de travailler.
2. Mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture.
3. Renforcer la prévention et l'élimination du travail des enfants (et notamment de ses pires formes), du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des personnes, et garantir la protection des survivants grâce à des politiques et programmes fondés sur des données probantes et sur les informations fournies par les survivants.
4. Garantir le droit des enfants à l'éducation et l'accès universel à une éducation et à des formations de qualité, gratuites, obligatoires, équitables et inclusives.
5. Assurer l'accès universel à la protection sociale.
6. Amplifier le financement et la coopération internationale pour l'élimination du travail des enfants et du travail forcé.

► Appel à l'action



Collaborer



Innover



Accélérer

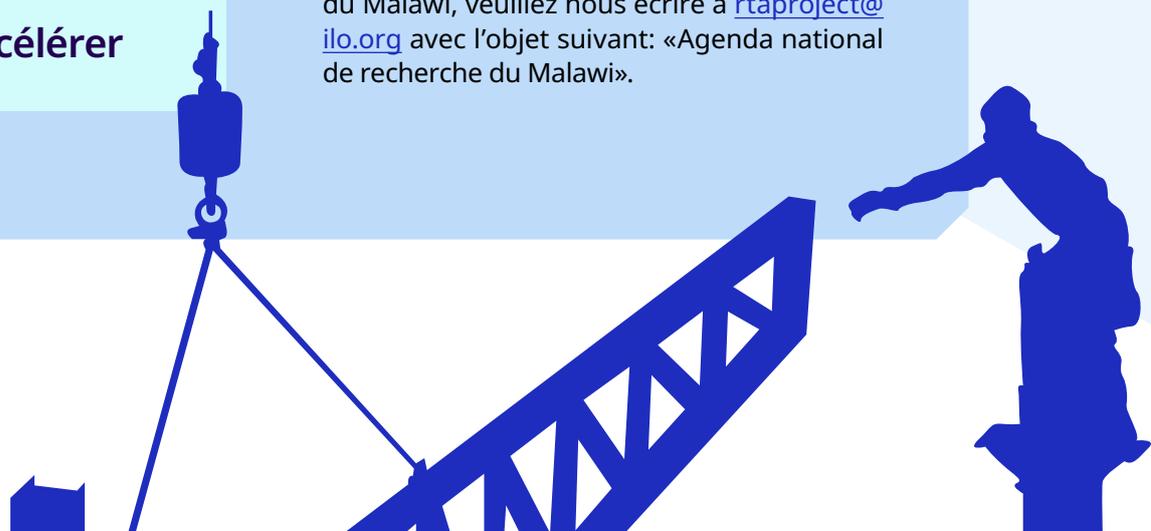
L'Agenda national de recherche du Malawi offre à toutes les parties prenantes la possibilité d'entreprendre et de soutenir des recherches portant sur les domaines prioritaires identifiés.

À cette fin, toutes les parties prenantes contribueront à approfondir la compréhension des causes profondes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des êtres humains, et à documenter les politiques nécessaires pour progresser vers la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Dans chaque domaine thématique, quelques questions de recherche fondamentales ont été définies dans le but d'encourager les chercheurs, y compris les chercheurs novices, à s'en inspirer pour combler les lacunes en matière de données probantes. Cela permettra également aux praticiens et aux chercheurs d'affiner les questions de recherche afin de répondre aux priorités et aux besoins spécifiques de leurs domaines d'expertise.

Nous invitons et encourageons de nouvelles collaborations et approches innovantes pour mettre en œuvre l'Agenda national de recherche du Malawi. Nous comptons également sur de futurs engagements financiers et techniques pour traduire la recherche en actions politiques et en solutions pour le développement durable.

Vos commentaires et autres retours sont les bienvenus! Si vous avez des suggestions ou des questions sur l'Agenda national de recherche du Malawi, veuillez nous écrire à rtaproject@ilo.org avec l'objet suivant: «Agenda national de recherche du Malawi».



► Le projet «De la recherche à l'action» (RTA)

Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

Le projet de l'OIT «De la recherche à l'action» (RTA) vise précisément à combler le fossé entre la recherche et l'action dans le contexte de la conception de politiques et programmes afférents au travail forcé, au travail des enfants et à la traite des êtres humains. Les principaux objectifs du projet consistent à améliorer l'accès aux données probantes, à faciliter l'appréhension des recherches disponibles et lacunes existantes, à améliorer la capacité de fournir des données probantes et à combler les lacunes, et à promouvoir un intérêt et un engagement renouvelés dans le domaine en question. Le projet RTA collabore étroitement avec la Division de la protection de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Le projet RTA est financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL).

► Remerciements

Le projet RTA remercie le gouvernement du Malawi. Le projet remercie également le ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, qui a contribué à cette activité à travers le projet «Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique» (ACCEL Afrique); ainsi qu'au Conseil consultatif international (CCI) pour ses précieux conseils prodigués par le biais des multiples ateliers de consultation tenus jusqu'à présent. Le CCI est composé d'experts techniques de l'OIT, d'organisations internationales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, du Département du Travail des États-Unis (USDOL), de Pays pionniers de l'Alliance 8.7, d'instituts nationaux de statistique, d'ONG internationales et de représentants du monde de la recherche.

► rtaproject.org

© Organisation internationale du Travail - 2022
Publié en novembre 2022

Sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Cette brochure a été élaborée dans le cadre du projet de l'OIT "De la recherche à l'action" (RTA) (GLO/18/20/USA), financé par le Département du Travail des États-Unis (USDOL) dans le cadre de l'accord de coopération no. IL-32462-18-75-K. Cent pour cent des coûts du projet sont financés par des fonds fédéraux, pour un total de 3,360,000 dollars des États-Unis. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques du Département du travail des États-Unis. Le fait que des marques commerciales, des produits commerciaux ou des organismes y soient mentionnés ne signifie pas non plus qu'ils sont cautionnés par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.